

# DIRECTIVES MEDICO-ETHIQUES

Enseignement de  
l'éthique aux professions  
de la santé



Schweizerische Akademie der Medizinischen Wissenschaften  
Académie Suisse des Sciences Médicales  
Accademia Svizzera delle Scienze Mediche  
Swiss Academy of Medical Sciences

**Editeur**

Académie Suisse  
des Sciences Médicales (ASSM)  
Maison des Académies  
Laupenstrasse 7, CH-3001 Bern  
T +41 (0)31 306 92 70  
mail@samw.ch  
www.assm.ch

**Présentation**

Howald Fosco Biberstein, Basel

**Impression**

Gremper AG, Basel

**Tirage**

1<sup>er</sup> tirage 700 (février 2019)

Toutes les directives médico-éthiques de  
l'ASSM sont disponibles sur [www.assm.ch/directives](http://www.assm.ch/directives)  
en allemand, français, anglais et italien.

© ASSM 2019

Recommandations

# Enseignement de l'éthique aux professions de la santé

Approuvées par le Sénat de l'ASSM le 29 novembre 2018.  
La version française est la version d'origine.



L'Association suisse des infirmières et infirmiers ASI recommande aux instituts de formation pour les professionnels de la santé de respecter et d'appliquer ces directives.

<b>I.</b>	<b>PRÉAMBULE</b>	5
<b>II.</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>	7
1.	<b>Champ d'application et destinataires</b>	7
2.	<b>Principaux aspects de l'enseignement de l'éthique</b>	7
2.1.	Les éléments clés de l'enseignement de l'éthique doivent être les mêmes quelle que soit la filière professionnelle concernée	8
2.2.	Il faut distinguer entre le <i>core curriculum</i> commun et les modules d'approfondissement possibles	8
2.3.	L'enseignement de l'éthique comprend quatre domaines: les connaissances, les compétences, les attitudes et les capacités réflexive	9
2.4.	Les contenus de l'enseignement sont transmis par étapes	9
2.5.	L'enseignement de l'éthique comprend différents niveaux de compétence	10
2.6.	La théorie est illustrée par des exemples de cas de la pratique quotidienne	10
2.7.	Les modules de l'enseignement de l'éthique doivent être enseignés de manière interprofessionnelle	10
2.8.	Les bases du droit de la santé sont indispensables pour accéder à l'apprentissage de l'éthique	11
2.9.	L'établissement explicite d'un lien entre l'enseignement de l'éthique et des compétences de communication est indispensable	11
2.10.	Le transfert de l'enseignement de l'éthique dans la pratique exige suffisamment de temps et d'espace	12
2.11.	Les contenus de l'enseignement doivent être évalués avec des méthodes adéquates	12
2.12.	Les enseignants doivent disposer des qualifications requises	13
2.13.	La formation doit être développée et adaptée aux nouvelles problématiques	13
3.	<b>Contenus de l'enseignement de l'éthique</b>	13
3.1.	Introduction	13
3.2.	Domaines et groupes thématiques	14
3.3.	Contenus du <i>core curriculum</i>	14
3.4.	Tableaux: contenus de l'enseignement de l'éthique	16
<b>III.</b>	<b>INDICATIONS CONCERNANT L'ÉLABORATION DE CES RECOMMANDATIONS</b>	22



## I. PRÉAMBULE

---

L'éthique est une dimension fondamentale de la pratique des professionnels de la santé<sup>1</sup>. Une attitude éthique réfléchie est une condition préalable essentielle à la prise de bonnes décisions et à l'instauration de relations de confiance avec les patientes<sup>2</sup>, les proches et les collègues de travail.

L'éthique oriente les décisions, également dans les situations difficiles et complexes du quotidien clinique en référence avec des normes et des valeurs généralement acceptées. Un comportement qui ne respecte pas les normes éthiques et professionnelles peut porter atteinte à la sécurité des patients<sup>3</sup> et affaiblir la performance de l'équipe.<sup>4</sup> C'est pourquoi l'éthique doit être reconnue comme un fondement essentiel de l'activité médicale et une formation approfondie en éthique est indispensable aux professionnels de la santé.<sup>5</sup>

L'éthique est une discipline à part entière. Elle doit être enseignée non seulement dans la formation de base, mais également dans les formations continue et postgraduée des professionnels de la santé. L'éthique médicale<sup>6</sup> fait aujourd'hui partie du cursus de toutes les formations de professionnels de la santé au niveau tertiaire, tant dans les facultés de médecine que dans les hautes écoles spécialisées ou les écoles supérieures.<sup>7</sup> Il existe néanmoins une très grande hétérogénéité de cet enseignement entre les différents instituts de formation, tant au niveau du volume

- 1 Dans ce document, les différents professionnels médicaux et non médicaux du système de santé (comme les soignants, les sages-femmes, les physiothérapeutes et les ergothérapeutes, les diététiciens, les techniciens opératoires, etc.) sont regroupés sous le terme de «professionnels de la santé» et leur activité de «professions de la santé».
- 2 La forme masculine et la forme féminine sont utilisées en alternance. Les textes concernent toujours les membres des deux sexes des groupes de personnes mentionnés.
- 3 Tous les professionnels de la santé ne sont pas en charge de patients – comme par exemple les sages-femmes ou les collaborateurs d'établissements médico-sociaux. Pour simplifier, nous utilisons, dans ce document, le terme de «patient» pour tous les clients.
- 4 Cf. Riskin A, Erez A, Foulk TA, et al. Rudeness and medical team performance. *Pediatrics*. 2017; 139(2):2016–305.
- 5 Cf. Doukas DJ, McCullough LB, Wear S, et al. The challenge of promoting professionalism through medical ethics and humanities education. *Academic Medicine*. 2013; 88(11):1624–9. Cf. également les indications concernant les compétences respectivement les objectifs dans le domaine de l'éthique dans la loi sur les professions médicales et dans le message concernant la loi sur les professions médicales, LPMéd art. 4 al. 2 lit. c, art. 6 al. 1 lit. d, art. 8. lit e et notamment art. 8 lit. i («[Les personnes ayant terminé leurs études] doivent respecter la dignité et l'autonomie des personnes concernées, connaître les principes de base de l'éthique, être familiarisées avec les différents problèmes éthiques qui se posent dans leur profession et se laisser guider, dans leurs activités professionnelle et scientifique, par des principes éthiques visant le bien des êtres humains») ainsi que le message concernant la LPSan ad art. 3. al. 2 lit. e et f et art. 4 al. 2 lit. a.
- 6 Dans ce document, l'«éthique médicale» englobe l'éthique de toutes les professions soignantes. Le terme «médical» s'entend de manière globale, cf. ASSM, FMH, Facultés de médecine des universités de Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich. Buts et missions de la médecine au début du 21<sup>e</sup> siècle, Bâle 2004, chapitre 3.5.
- 7 Dans la suite du document, ces instituts de formation seront désignés par le terme générique «hautes écoles». Les problèmes médico-éthiques ne concernent pas uniquement les professionnels de la santé, mais également d'autres groupes professionnels tels que les psychologues, les travailleurs sociaux ou les conseillers spirituels. Il est vivement recommandé que ces derniers suivent des formations complémentaires ou postgraduées.

et des contenus que des méthodes d'apprentissage.<sup>8</sup> Cette hétérogénéité peut parfois constituer un obstacle important sur le terrain, car les problématiques médico-éthiques exigent une collaboration interdisciplinaire et interprofessionnelle.

Les présentes recommandations décrivent les connaissances à transmettre aux futurs professionnels de la santé et devant faire partie du cursus d'éthique, afin d'intégrer, dans les formations prégraduée et postgraduée en éthique, les bases requises pour une collaboration intra- et interprofessionnelle efficace concernant les questions d'éthique. Elles complètent les directives médico-éthiques et les guides pratiques qui traitent de thèmes de la pratique quotidienne, comme par exemple les mesures de contrainte, la prise en charge et le traitement de personnes atteintes de démence ou les questions relatives à la réanimation.<sup>9</sup>

8 Cf. l'état des lieux concernant les offres de formation en éthique dans les Facultés de médecine et les hautes écoles spécialisées de la santé, dressé par l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) en 2011.

9 La liste des directives médico-éthiques et des guides pratiques publiés par l'ASSM figure sous [www.samw.ch/fr/Publications](http://www.samw.ch/fr/Publications). La plupart des publications peuvent être commandées gratuitement sous forme de brochure, également en grande quantité à des fins de formation.



## II. RECOMMANDATIONS

---

### 1. Champ d'application et destinataires

Les présentes directives s'adressent aux instituts de formation du système de santé, aux responsables de la formation en éthique ainsi qu'aux enseignants et aux responsables du transfert de l'enseignement dans la pratique.

Elles traitent de l'organisation, des objectifs et des contenus de l'enseignement de l'éthique. Elles abordent également d'autres thèmes comme l'évaluation des résultats et la qualification des enseignants. Le terme d'«enseignement de l'éthique» est utilisé au sens général et comprend tous les niveaux de la formation prégraduée, postgraduée et continue.

Ces recommandations ne traitent pas des fondements communs à tous les cursus tels que la méthodologie, la didactique, les formes d'enseignement (cours magistraux, apprentissage par problèmes, *blended learning*, etc.), l'enseignement adapté à chaque niveau, les bases et les méthodes de l'évaluation des performances et d'autres encore.<sup>10</sup> Ces fondements sont également influencés par l'orientation des différents instituts de formation.

### 2. Principaux aspects de l'enseignement de l'éthique

L'enseignement de l'éthique nécessite un cursus soigneusement préparé, étape par étape, en parallèle au développement de compétences dans les autres matières. L'intégration de l'éthique dans les autres contenus du cursus (*curricular alignment*) contribue à ce que l'éthique ne soit pas perçue comme abstraite, mais comme une discipline qui interagit étroitement avec d'autres, comme l'étude des maladies, le droit, la recherche, la communication, etc.

Les 13 recommandations suivantes sont essentielles à l'enseignement de l'éthique. Elles sont approfondies dans les chapitres 2.1. à 2.13.

- 1) Les éléments clés de l'enseignement de l'éthique doivent être les mêmes quelle que soit la filière professionnelle concernée.
- 2) Il faut distinguer entre le *core curriculum* commun, et les modules d'approfondissement possibles.
- 3) L'enseignement de l'éthique englobe quatre domaines: les *connaissances*, les *compétences*, les *attitudes* et les *capacités réflexives*.
- 4) Les contenus de l'enseignement sont transmis par étapes.
- 5) L'enseignement de l'éthique comprend différents niveaux de compétence.
- 6) La théorie est illustrée par des exemples de cas de la pratique quotidienne.

<sup>10</sup> Cf. Cruess R, Cruess S, Steinert Y (eds). Teaching medical professionalism, Cambridge 2009; Pfeifer V. Didaktik des Ethikunterrichts. Bausteine einer integrativen Wertevermittlung, 3. Auflage, München 2013; Rabe M. Ethik in der Pflegeausbildung. Beiträge zur Theorie und Didaktik, 2. Auflage, Bern 2017.

- 7) Les modules de l'enseignement de l'éthique doivent être enseignés de manière interprofessionnelle.
- 8) Les bases du droit de la santé sont indispensables pour accéder à l'apprentissage de l'éthique.
- 9) L'établissement explicite d'un lien entre l'enseignement de l'éthique et des compétences de communication est indispensable.
- 10) Le transfert de l'enseignement de l'éthique dans la pratique exige suffisamment de temps et d'espace.
- 11) Les contenus de l'enseignement doivent être évalués avec des méthodes adéquates.
- 12) Les enseignants doivent disposer des qualifications requises.
- 13) La formation doit être développée et adaptée aux nouvelles problématiques.

Au-delà de ces points, il est souhaitable que chaque institut de formation introduise ses propres priorités et traditions dans l'enseignement de l'éthique.

## 2.1. Les éléments clés de l'enseignement de l'éthique doivent être les mêmes quelle que soit la filière professionnelle concernée

Sur le terrain, des difficultés peuvent surgir entre les différents groupes professionnels, car leurs traditions et perspectives, marquées par la socialisation professionnelle et les différents champs d'activités, peuvent varier. Ainsi, il peut arriver que les médecins et les soignants se réfèrent aux mêmes valeurs, mais ne leur accordent pas toujours le même poids et la même interprétation. Néanmoins, même si les perspectives sont différentes et étroitement liées à des caractéristiques du rôle professionnel, pouvant laisser supposer qu'il y a une «éthique médicale» ou une «éthique des soignants», toutes les professions de la santé partagent les mêmes fondements éthiques.<sup>11</sup>

Ces éléments communs indispensables à toutes les professions de la santé sont appelés *core curriculum* (cf. chapitre 3.3.). Il garantit que les futurs professionnels, en tant que futurs membres d'une équipe interprofessionnelle, sont en mesure de percevoir, de formuler et de traiter des questions éthiques.

## 2.2. Il faut distinguer entre le *core curriculum* commun et les modules d'approfondissement possibles

Le *core curriculum* comprend une formation de base avec des contenus d'enseignement, indispensables à la compréhension de l'éthique médicale. Outre le *core curriculum*, des modules d'approfondissement doivent être proposés. Les étudiants qui se préparent à une activité professionnelle spécifique doivent pouvoir choisir

11 Cf. Grace S, Innes E, Joffe B, East L, Coutts R, Nancarrow S. Identifying common values among seven health professions: An interprofessional analysis. *Journal of Interprofessional Care*. 2017; 31(3):325–34; Irvine R, Kerridge I, McPhee J, Freeman S. Interprofessionalism and ethics: consensus or clash of cultures? *Journal of Interprofessional Care*. 2002; 16(3):199–210.

des modules supplémentaires. Les contenus et les argumentations acquises dans les modules de base sont appliqués et renforcés dans les modules d'approfondissement.

Les clusters et les contenus de l'enseignement de l'éthique sont représentés dans les tableaux du chapitre 3.4.

### 2.3. L'enseignement de l'éthique comprend quatre domaines: les connaissances, les compétences, les attitudes et les capacités réflexives

Le transfert des *connaissances* pose les bases, mais n'est pas suffisant à l'intégration de l'éthique dans la pratique professionnelle. Il est indispensable de développer des *compétences*, c'est-à-dire la capacité à poser des questions d'éthique ou à mener une discussion éthique dans une situation clinique avec d'autres professionnels de la santé, mais aussi avec le patient, ses proches et ses représentants. L'enseignement de l'éthique transmet en outre des *attitudes*, mais l'éthique demande également l'acquisition de *capacités réflexives*. Les professionnels de la santé doivent être capables d'évaluer s'il s'agit d'une problématique éthique ou non et de choisir une approche pertinente. La capacité à remettre sa propre opinion en question et à reconnaître un comportement adéquat sont des aptitudes essentielles devant être transmises ou approfondies dans l'enseignement de l'éthique.

### 2.4. Les contenus de l'enseignement sont transmis par étapes

L'éthique doit être enseignée dès la première année de la formation; les modules d'approfondissement doivent être acquis par la suite et après l'obtention du diplôme. Les champs d'activités spécifiques sont approfondis après la transmission de connaissances et de compétences générales. Ainsi, les théories éthiques et leurs applications à des questions d'éthique de la pratique quotidienne doivent être enseignées le plus tôt possible. Il importe de ne pas se limiter à une seule approche (par exemple l'approche principiste ou casuistique ou l'éthique de la sollicitude).

Lorsqu'il s'agit de problématiques complexes – par exemple de questions liées à la fin ou au début de la vie –, il est important que les étudiants aient acquis au préalable des expériences pratiques de ces situations. Les capacités de réflexion devront, elles aussi, être travaillées précocement. Elles constituent les fondements de la capacité de modérer une discussion éthique – une compétence transmise dans les formations continue et postgraduée. L'enseignement peut encore être approfondi dans le contexte clinique dans le cadre d'un soutien éthique (par exemple consultation ou avis éthique).<sup>12</sup>

12 Les différentes formes de soutien éthique et l'intégration de l'éthique dans les institutions sont présentées dans les recommandations médico-éthiques de l'ASSM «Soutien éthique en médecine», Bâle 2012.

## 2.5. L'enseignement de l'éthique comprend différents niveaux de compétence

Les niveaux de compétence permettent de décrire la qualité des principales aptitudes et attitudes d'une personne dans le cadre de sa profession. En éthique, on peut définir les niveaux de compétence de la manière suivante:

- Niveau 1: acquisition des connaissances théoriques nécessaires.
- Niveau 2: capacité de reconnaître un dilemme éthique, de l'analyser et de l'argumenter en référence aux connaissances acquises.
- Niveau 3: participation active à une discussion intra- ou interprofessionnelle sur un dilemme éthique pour parvenir à une meilleure compréhension de la situation, à une proposition ou une décision acceptable. À cela s'ajoute la capacité de discuter d'un problème éthique avec des patients (et des proches), d'identifier leurs préférences et leurs arguments et de communiquer les décisions prises.

Le niveau de compétence n'est pas défini par les différents domaines de l'éthique médicale traités, mais par le *niveau de la formation* qui peut aller du niveau 1 au niveau 3 en fonction du stade de la formation, que ce soit au cours des études ou après le diplôme. Le niveau à atteindre doit être clairement défini à chaque étape pour permettre de fixer les exigences et le format de l'évaluation.

## 2.6. La théorie est illustrée par des exemples de cas de la pratique quotidienne

L'enseignement de l'éthique s'appuie souvent sur des exemples de la pratique. Il importe de veiller à ne pas surcharger ces exemples avec des informations médicales qui pourraient reléguer la problématique éthique au second plan. Par ailleurs, les étudiants peuvent se sentir dépassés si des dilemmes trop complexes sont discutés prématurément, alors que des exemples trop communs pourraient leur transmettre une image trop simpliste d'une éthique faisant figure d'«algorithme pour la résolution de problèmes». Les exemples de la pratique doivent finalement provenir de la réalité du système de santé et être pertinents pour la compréhension de la pratique. De nombreux cas à première vue peu spectaculaires se prêtent particulièrement bien à l'illustration et à l'approfondissement des contenus de l'enseignement de l'éthique (par exemple l'application de mesures de contention en cas de suspicion de délire, une mobilisation postopératoire contre la volonté du patient, etc.).

## 2.7. Les modules de l'enseignement de l'éthique doivent être enseignés de manière interprofessionnelle

Dans la pratique quotidienne, des spécialistes de différents domaines sont réunis autour du patient. Les dilemmes éthiques doivent être abordés en commun au sein des équipes interdisciplinaires et interprofessionnelles. Ce n'est que lorsque les préoccupations éthiques peuvent être décrites avec une terminologie compré-

hensible qu'il est possible de parvenir à une entente sur les différentes perceptions morales. Dans cet objectif, il serait judicieux que les professionnels puissent, dès leur formation, partager les différentes perspectives des groupes professionnels impliqués.<sup>13</sup> Les modules de l'enseignement de l'éthique devraient donc être interprofessionnels et impliquer une perspective interdisciplinaire. Les formats d'enseignement basés sur l'interaction doivent être privilégiés<sup>14</sup>.

## **2.8. Les bases du droit de la santé sont indispensables pour accéder à l'apprentissage de l'éthique**

L'éthique et le droit sont deux disciplines distinctes, qui disposent cependant de champs d'intersection dans de nombreux domaines. En effet, le droit affirme les valeurs généralement reconnues dans une société, tandis que l'éthique réfléchit à ces valeurs. Notamment, la pesée d'intérêts – c'est-à-dire l'examen des valeurs ou des principes devant avoir la priorité en cas de conflit entre eux – est une approche commune aux deux disciplines. Cette méthode de réflexion doit être connue par les professionnels de la santé et des bases solides de droit de la santé sont nécessaires à l'application des connaissances et des compétences en éthique.

Dans les hautes écoles suisses, l'enseignement du droit de la santé est souvent indépendant de celui de l'éthique, mais y est parfois intégré. Les deux modèles ont leurs avantages et leurs inconvénients. Il importe de veiller à ce que la différence et la complémentarité entre les deux disciplines soient enseignées de manière compréhensible aux étudiants. Néanmoins, si les deux disciplines sont enseignées séparément, il est essentiel que les enseignants assurent une bonne coordination de leur enseignement.

## **2.9. L'établissement explicite d'un lien entre l'enseignement de l'éthique et des compétences de communication est indispensable**

Les techniques d'entretien dans le cadre des relations thérapeutiques<sup>15</sup> sont une partie importante de l'enseignement aux professionnels de la santé. Elles ne font pas partie de l'enseignement de l'éthique. Cependant, des compétences de communication sont indispensables à l'intégration de l'éthique dans la pratique professionnelle. Au cours de leur formation, les étudiants apprennent comment amorcer une discussion sur une question éthique et comment mettre des mots sur les valeurs et les attitudes requises. Les discussions éthiques et les conseils aux pa-

13 Cf. Aveyard H, Edwards S, West S. Core topics of health care ethics. The identification of core topics for interprofessional education. *Journal of Interprofessional Care*. 2005; 19(1):63–9; Engel J, Prentice D. The ethics of interprofessional collaboration. *Nursing Ethics*. 2013; 20(4):426–45; Stein-Parbury J, Liaschenko J. Understanding collaboration between nurses and physicians as knowledge at work. *American Journal of Critical Care*. 2007; 16(5):470–7; Interprofessional Education Collaborative Expert Panel. Core competencies for interprofessional collaborative practice. Washington, D.C. 2011.

14 Cf. ASSM. Charte «Collaboration entre les professionnels du système de santé», Bâle 2014; notamment le point 5.

15 Cf. ASSM. La communication dans la médecine au quotidien. Guide pratique de l'ASSM, Bâle 2013.

tients et à leurs proches concernant des problèmes éthiques permettent d'approfondir les capacités communicatives. Les futurs professionnels de la santé doivent, par ailleurs, apprendre à différencier les problèmes de communication des questions éthiques. Il est souhaitable que les enseignants harmonisent les contenus de l'enseignement.

## 2.10. Le transfert de l'enseignement de l'éthique dans la pratique exige suffisamment de temps et d'espace

L'enseignement est appliqué dans la pratique quotidienne. C'est là que se manifestent – surtout pour le futur professionnel de la santé – les effets de l'enseignement de l'éthique «au chevet du malade». Un accompagnement dans la pratique quotidienne permet aux étudiants de s'entraîner à gérer des questions éthiques qui n'ont pas été anticipées. Les situations d'apprentissage comportant des éléments d'éthique dans le quotidien clinique devraient être délibérément mises à profit comme des «moments formateurs» (par exemple entretien d'admission avec une personne avec des troubles cognitifs et consentement à une opération). Les responsables de la formation veillent à accorder suffisamment de temps et d'espace au transfert de l'enseignement dans la pratique clinique.

Les comportements de la personne en formation en lien avec l'éthique devraient être intégrés explicitement dans l'évaluation écrite des stages. Un retour d'informations concret aux étudiants sur leur comportement dans leurs relations avec des patients, leurs proches et des collègues, mais aussi dans la gestion de leurs propres ressources, augmente leurs compétences éthiques personnelles pour leur vie professionnelle future.

## 2.11. Les contenus de l'enseignement doivent être évalués avec des méthodes adéquates

Compte tenu de la densité du curriculum, une discipline qui n'est pas évaluée risque d'être négligée par les apprenants (*evaluation drives the curriculum*). L'évaluation des contenus de la formation en éthique pose des problèmes particuliers et exige que l'on fasse appel à des méthodes adaptées. Les connaissances en éthique peuvent être évaluées par des questions QCM, alors que les *capacités réflexives* seront mieux jugées sur la base d'un essai ou d'un examen oral (discussions de cas, séances de réflexion). Des *compétences* comme les capacités d'argumentation et d'écoute peuvent être observées lors d'exercices de discussion au sein du groupe d'étudiants. Les entretiens types avec des patients standardisés sont également adaptés.

L'important est d'évaluer tous les objectifs enseignés, c'est-à-dire les connaissances, les compétences, les attitudes et les capacités réflexives.

## 2.12. Les enseignants doivent disposer des qualifications requises

Les enseignants doivent être capables de sensibiliser les étudiants aux questions éthiques, de transmettre étape par étape les connaissances, les compétences, les attitudes et les capacités réflexives et d'évaluer les performances. Pour ce faire, ils doivent avoir suivi une formation correspondante et disposer de connaissances approfondies du domaine professionnel des apprenants ainsi que de compétences suffisantes dans les domaines de la méthodologie et de la didactique de l'enseignement au niveau tertiaire. Il est également pertinent que les enseignants soient régulièrement confrontés à des situations cliniques.

## 2.13. La formation doit être développée et adaptée aux nouvelles problématiques

Avec les progrès médicaux et leurs répercussions sur la société, de nouveaux thèmes de réflexion qui peuvent ou doivent être intégrés à l'enseignement de l'éthique émergent régulièrement. L'enseignement de l'éthique doit intégrer cette évolution et les nouvelles problématiques peuvent être traitées en particulier dans les modules d'approfondissement.

# 3. Contenu de l'enseignement de l'éthique

## 3.1. Introduction

Les contenus de l'enseignement sont pertinents par rapport aux objectifs fixés. Par ailleurs, les objectifs cités dans les documents de référence curriculaires doivent être pris en compte. Il s'agit notamment des rôles professionnels<sup>16</sup> mentionnés dans le CanMEDS, des *entrustable professional activities* (EPA)<sup>17</sup> dans la formation médicale basée sur les compétences et des situations prévues pour la formation des médecins dans le catalogue PROFILES<sup>18</sup>. Les objectifs de l'enseignement de l'éthique sont parfois cités explicitement dans ces documents (par exemple *comply with the code of ethics and the recommendations of the Swiss Academy of Medical Sciences*), mais peuvent également être décrits sans mention explicite de l'éthique (comme par exemple *respect privacy and confidentiality*).

16 CanMEDS formule sept rôles que les professionnels de la santé doivent endosser dans leur activité: expert médical (rôle principal), communicateur, collaborateur, leader, promoteur de la santé, érudit et professionnel.

17 On entend par «Entrustable Professional Activities (EPA)» les aptitudes professionnelles acquises à l'issue de la formation et qui sont suffisamment maîtrisées pour qu'elles soient exercées sans supervision.

18 L'abréviation PROFILES signifie *Principal Relevant Objectives and Framework for Integrated Learning and Education in Switzerland*.

### 3.2. Domaines et groupes thématiques

Les principaux contenus sont présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont organisés selon les quatre domaines de l'enseignement de l'éthique (cf. chapitre 2.3.): *connaissances*, *compétences*, *attitudes* et *capacités réflexives*. Le domaine des connaissances est divisé en trois sous-catégories: I) Fondements de l'éthique, II) Fondements de l'éthique médicale et III) Domaines d'application clinique.

Les tableaux représentent les différents domaines *connaissances*, *compétences*, *attitudes* et *capacités réflexives* avec leurs possibles contenus (groupes thématiques) ainsi que des explications. La liste contient aussi bien les contenus recommandés du *core curriculum* que des thèmes médico-éthiques pouvant être approfondis. La liste n'est pas exhaustive.

Dans le choix des sous-catégories et l'attribution des contenus de l'enseignement à ces catégories, des aspects pragmatiques ont également été pris en compte. Ainsi, par exemple, l'«autonomie» et l'«assistance» sont traités dans les *Fondements de l'éthique* et, afin d'éviter les redondances, ne sont pas répétés dans les *Fondements de l'éthique médicale*, bien que ces thèmes soient fondamentaux pour les deux domaines.

L'enseignement est toujours transmis avec l'objectif d'apprendre aux professionnels de la santé, tout au long de leur formation, à tenir compte de la dimension éthique dans leur pratique et en cas de décisions à prendre. Ils acquièrent les compétences nécessaires leur permettant de participer activement aux discussions de cas. Ils doivent également être en mesure de conseiller les patients et leurs proches (ou leurs représentants) quant aux décisions concernant la prise en charge clinique, y compris en pédiatrie. Au-delà du respect des règles écrites, la déontologie professionnelle doit être transmise également comme une attitude.

### 3.3. Contenus du *core curriculum*

La multitude des aspects éthiques significatifs pour le quotidien clinique et la complexité des curriculums des professionnels de la santé exigent que les contenus de l'enseignement de l'éthique médicale soient pondérés et synchronisés. Les priorisations sont incontournables et les contenus doivent être structurés de manière à encourager et faciliter leur transfert à d'autres domaines. Le *core curriculum* comprend tous les contenus indispensables à la formation de tous les professionnels de la santé, ceux-ci étant essentiels à une bonne compréhension de l'éthique médicale. Les contenus du *core curriculum* dans les différents domaines sont développés ci-après.

Dans la partie «*Fondements éthiques*» du domaine des connaissances, tous les étudiants doivent être introduits au concept de la discipline de l'éthique et apprendre les notions fondamentales (par ex. valeurs et normes) et les conceptions centrales (par ex. dignité humaine, autonomie, équité, bienfaisance, solidarité). Dans la description des théories éthiques, plusieurs approches sont présentées et expliquées



(par ex. principisme, éthique de la sollicitude, déontologisme, conséquentialisme, éthique des vertus, etc.).

Dans les «*Fondements de l'éthique médicale*», les différentes traditions des éthiques professionnelles sont présentées. Elles peuvent, au besoin, être approfondies en-dehors du *core curriculum*. Les concepts fondamentaux communs, tels que la qualité de vie, les notions de santé et de maladie ou le respect de la vulnérabilité, doivent être mis en évidence et enseignés. En abordant le thème de la déontologie, il importe de mentionner les directives médico-éthiques en vigueur, d'une part, et de discuter de la relation entre le professionnel de la santé et le patient / les proches, d'autre part. Par ailleurs, les devoirs professionnels concrets, tels que, par exemple, la gestion des conflits d'intérêts ou une culture efficace des erreurs, doivent être thématifiés. L'autonomie du patient est également un thème incontournable (consentement éclairé, prise de décision participative, *advance care planning*, etc.).

Dans les «*Domaines d'application clinique*», le choix des contenus est orienté en fonction du secteur professionnel envisagé. Néanmoins, compte tenu de leur importance, certains groupes thématiques font partie du *core curriculum* et doivent être évoqués – plus ou moins en détail – dans toutes les filières. Il s'agit, en l'occurrence, de la signification et de l'évaluation de la capacité / de l'incapacité de discernement, de questions spécifiques au début et à la fin de vie, de décisions concernant les limitations des traitements ou des aspects éthiques de la santé publique et de la numérisation. Le tableau 3 donne un aperçu des contenus requis pour une diversité appropriée.

Dans le domaine des *compétences*, les compétences pratiques sont enseignées aux étudiants. Les différentes formes d'argumentation éthique et le pouvoir de décision éthique doivent être appris, entraînés et confortés pendant une période prolongée. Dans la formation, une place fixe et suffisamment de temps doivent être accordés aux compétences indispensables à la pratique quotidienne – par exemple les discussions de situations délicates avec les patients et les proches, la recherche du consentement, la prise de décision chez les patients incapables de discernerment ou la discussion et la clarification de questions éthiques au sein de l'équipe intra- et interprofessionnelle.

Dans le domaine des *capacités réflexives*, des méthodes réflexives, comme la pensée critique ou le changement de perspective, sont enseignées. Afin d'encourager la sensibilité morale, les étudiants doivent s'entraîner à la reconnaissance et la description des conflits de valeurs et des enjeux éthiques. Les étudiants doivent être capables de faire la différence entre les problématiques éthiques intrinsèques et les inconforts liés aux expériences personnelles, au manque de connaissances ou à d'autres facteurs.

Dans le domaine des *attitudes*, les futurs professionnels de la santé sont appelés à travailler les attitudes suivantes, afin qu'ils soient en mesure de percevoir, de formuler et de traiter de manière adéquate les problématiques éthiques dans leur quo-

tidien: l'empathie et la sollicitude, l'honnêteté et la fiabilité, la tolérance et le respect. L'entraînement et l'encouragement de ces attitudes contribue à l'acquisition d'attitudes essentielles indispensables dans le domaine de l'éthique médicale, telles que le respect de la volonté du patient, une gestion professionnelle de l'incertitude ou la prise en charge de devoirs et de responsabilités face à des minorités morales.

### 3.4. Tableaux: contenus de l'enseignement de l'éthique

La formation consiste en une introduction graduelle et un approfondissement continu des contenus de l'enseignement dans les quatre domaines de l'éthique médicale (cf. chapitres 2.4. et 2.5.). Les éléments des différents domaines peuvent être enseignés les uns après les autres ou parallèlement. La formation doit permettre aux futurs professionnels de la santé de développer la capacité d'identifier les situations sensibles du point de vue de l'éthique, d'une part, et des possibilités d'action mûrement réfléchies, d'autre part.

Les contenus des domaines *compétences*, *capacités réflexives* et *attitudes* ne doivent pas être uniquement enseignés dans les cours au sein des instituts de formation, mais également être intégrés de manière ciblée dans la formation clinique pré- et postgraduée.

**Tableau 1.** Aperçu des quatre domaines de l'enseignement de l'éthique

<b>CONNAISSANCES</b> I) Fondements de l'éthique II) Fondements de l'éthique médicale III) Domaines d'application clinique
<b>COMPÉTENCES</b>
<b>CAPACITÉS RÉFLEXIVES</b>
<b>ATTITUDES</b>

**Tableau 2.** Domaine Connaissances I: Fondements de l'éthique

<b>CONNAISSANCES</b> <b>I) Fondements de l'éthique</b>	
CLUSTER	CONTENUS
Introduction à l'éthique	<ul style="list-style-type: none"><li>– Concepts d'<i>éthique</i> et des <i>sciences humaines</i> en médecine</li><li>– Valeurs et normes, distinction entre normatif et descriptif</li><li>– Histoire de l'éthique</li><li>– Place de l'éthique clinique</li></ul>
Conceptions et valeurs centrales	<ul style="list-style-type: none"><li>– Droits humains</li><li>– Dignité humaine</li><li>– Autonomie, équité, bienfaisance/sollicitude, non-malfaisance, solidarité, confiance</li><li>– Pluralisme des fondements éthiques au sein d'une culture ou d'une personne</li></ul>
Théories éthiques	<ul style="list-style-type: none"><li>– Déontologisme et conséquentialisme</li><li>– Ethique de la sollicitude (<i>care ethics</i>)</li><li>– Principisme</li><li>– Ethique des vertus, éthique narrative, casuistique, éthique féministe, contractualisme, éthique de l'organisation</li></ul>

**Tableau 3.** Domaine Connaissances II: Fondements de l'éthique médicale

<b>CONNAISSANCES</b> <b>II) Fondements de l'éthique médicale</b>	
CLUSTER	CONTENUS
Concepts fondamentaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Introduction à l'éthique médicale et traditions des éthiques professionnelles (médecins, infirmières, sages-femmes ...)</li> <li>– Aspects éthiques liés aux concepts de santé, de maladie et de handicap</li> <li>– Limites de la médecine</li> <li>– Recherche de sens dans la pratique; utilité et limites</li> <li>– Vulnérabilité, dépendance</li> <li>– Qualité de vie</li> <li>– Intégration des décisions dans la biographie du patient</li> </ul>
Déontologie et devoirs professionnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Professionnalisme</li> <li>– Culture et gestion de l'erreur</li> <li>– Relation professionnel de la santé – patient (et proches)</li> <li>– Gestion des conflits d'intérêts</li> <li>– Gestion des rapports et des déséquilibres de force</li> <li>– Instances de l'éthique en Suisse et directives</li> </ul>
Equité dans le système de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Cadre économique, solidarité et diversité</li> <li>– Allocation des ressources</li> <li>– Accès aux soins de santé</li> </ul>
Autonomie des patients	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Autonomie et véracité, consentement éclairé</li> <li>– Fondements éthiques de la prise de décision partagée (<i>shared decision making</i>)</li> <li>– Directives anticipées et advance care planning</li> <li>– Autonomie assistée et représentation légale des patients incapables de discernement</li> <li>– Limites de l'autonomie</li> <li>– Mesures de contrainte</li> </ul>
Interfaces entre l'éthique et le droit	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Fondements juridiques de la médecine (<i>si transmis dans le cadre de l'enseignement</i>)</li> <li>– Distinction des types de normes</li> <li>– Droit des patients, devoir de mandat</li> <li>– Décisions prises par un représentant</li> <li>– Droit et éthique de la recherche (loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain)</li> <li>– Secret professionnel et protection des données</li> </ul>

**Tableau 4.** Domaine Connaissances III: Domaines d'application clinique

<b>CONNAISSANCES III) Domaines d'application clinique</b>	
CLUSTER	CONTENUS
Capacité et incapacité de discernement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de l'incapacité de discernement</li> <li>- Traitement et prise en charge de patients incapables de discernement</li> <li>- Participation des patients incapables de discernement</li> <li>- Autonomie des enfants, auto-détermination et décision partagée dans l'adolescence</li> </ul>
Reproduction	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interruption de grossesse</li> <li>- Reproduction médicalement assistée</li> </ul>
Début de la vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ethique en néonatalogie</li> <li>- Ethique en pédiatrie</li> </ul>
Fin de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enjeux du suicide assisté</li> <li>- Décisions de limitation de soin, enjeux des soins palliatifs</li> <li>- Ethique et fragilité en gériatrie, soins de longue durée</li> <li>- Sédation</li> </ul>
Transplantation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Don d'organes</li> <li>- Diagnostic de la mort en vue de la transplantation d'organes</li> <li>- Allocation d'organes et équité</li> </ul>
Domaines d'application particuliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Neuroéthique, imagerie cérébrale</li> <li>- Numérisation, eHealth, robotique</li> <li>- Médecine personnalisée, Big Data, sécurité des données</li> <li>- Santé publique</li> <li>- Populations vulnérables et précarité</li> <li>- Ethique en psychiatrie</li> <li>- Ethique et maladies chroniques</li> <li>- Addictions</li> <li>- Aspects éthiques du traitement et de la prise en charge de personnes handicapées</li> <li>- Ethique dans les soins d'urgence</li> <li>- Ethique de la recherche</li> <li>- Ethique dans la prise en charge des personnes détenues</li> <li>- Analyses génétiques</li> <li>- Médecine et soins interculturels</li> <li>- Ethique de l'expérimentation animale</li> </ul>

**Tableau 5.** Domaine Competences

COMPÉTENCES	
CLUSTER	CONTENUS
Compétences pratiques	<ul style="list-style-type: none"><li>– Communication et véricité</li><li>– Information et recueil du consentement</li><li>– Discussion de situations difficiles avec le patient/ les proches</li><li>– Capacité de délibération éthique</li><li>– Prise en compte de l’interculturalité</li><li>– Application de directives anticipées et ACP</li><li>– Décision d’hospitalisation ou de placement non volontaire</li><li>– Conseil aux proches quant aux décisions éthiques concernant la prise en charge d’un patient incapable de discernement</li><li>– Accueil et élaboration des demandes de mort volontaire</li></ul>
Interprofessionnalité	<ul style="list-style-type: none"><li>– Collaboration interdisciplinaire et interprofessionnelle dans l’approche de questions éthiques</li></ul>
Application de normes en pratique	<ul style="list-style-type: none"><li>– Application de principes, de directives et du droit dans la pratique</li><li>– Garantie de la confidentialité à des situations cliniques</li><li>– Connaissance et utilisation des sources d’information dans l’éthique médicale</li></ul>
Méthodes délibératives	<ul style="list-style-type: none"><li>– Argumentation et communication éthique</li><li>– Communication dans l’équipe de soins</li><li>– Modèles de prise de décision éthique</li></ul>

**Tableau 6.** Domaine Capacités réflexives

CAPACITÉS RÉFLEXIVES	
CLUSTER	CONTENUS
Méthodes réflexives	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Pensée critique</li> <li>– Changement de perspective et prise de perspectives multiples</li> </ul>
Sensitivité morale	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Reconnaissance et description des conflits de valeurs et difficultés éthiques</li> <li>– Reconnaissance des désaccords éthiques et juridiques</li> </ul>
Sensitivité à la détresse morale des professionnels de la santé ( <i>Moral Distress</i> )	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Différenciation entre               <ul style="list-style-type: none"> <li>– les problématiques éthiques intrinsèques et les inconforts</li> <li>– les questions éthiques intrinsèques et un manque de connaissances professionnelles</li> </ul> </li> </ul>

**Tableau 7.** Domaine Attitudes

ATTITUDES
CONTENUS
<ul style="list-style-type: none"> <li>– Respect et tolérance</li> <li>– Respect de la volonté du patient</li> <li>– Sollicitude et empathie</li> <li>– Prise de responsabilité y compris intellectuelle</li> <li>– Honnêteté et fiabilité</li> <li>– Respect des droits des patients</li> <li>– Gestion de l'incertitude et évaluation des risques acceptables</li> <li>– Droits, devoirs et responsabilités face aux minorités morales</li> </ul>

### III. INDICATIONS CONCERNANT L'ÉLABORATION DE CES RECOMMANDATIONS

---

#### **Mandat**

En 2015, la Commission Centrale d'Éthique (CCE) de l'ASSM a chargé une sous-commission d'élaborer des recommandations pour l'enseignement de l'éthique dans la formation prégraduée, postgraduée et continue dans les facultés de médecine et les hautes écoles spécialisées de la santé.

#### **Sous-commission responsable**

- Prof. Dr méd. Arnaud Perrier, Faculté de médecine et Clinique de médecine interne générale, Hôpitaux Universitaires de Genève, Président
- lic. théol. dipl. biol. Sibylle Ackermann, ASSM, Bern (ex officio)
- Prof. Dr méd. Dr phil. Lazare Benaroyo, Faculté de biologie et de médecine, Université de Lausanne
- Susanne Brauer, PhD, Zürich, vice-présidente CCE de l'ASSM (ex officio)
- Dr phil. Tobias Eichinger, Institut für Biomedizinische Ethik, Universität Zürich
- Prof. Dr méd. dipl. théol. Bernice Elger, Institut für Bio- und Medizinethik, Universität Basel
- Prof. Christine Félix, MA, infirmière, Institut et Haute Ecole de la Santé La Source, Lausanne
- Prof. Dr méd. Samia Hurst, Institut Ethique, Histoire, Humanités, Faculté de médecine, Université de Genève
- Prof. Jonathan Klein, Haute école de santé, Fribourg
- Dr sc. méd. Settimio Monteverde, MME, MAE, RN, Universitätsspital Zürich, Universität Zürich und Berner Fachhochschule
- PD Dr phil. Rouven Porz, Fachstelle Ethik der Insel Gruppe AG und Universität Bern
- Doris Ruhmann, MAE, Pflegefachfrau, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften, Departement Gesundheit, Winterthur
- Tiziana Sala, PhD, BScN, MScN, Dipartimento sanità, Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana, Lugano
- Prof. Dr phil. Alexandre Wenger, Institut Ethique, Histoire, Humanités, Université de Genève

#### **Procédure de consultation**

Le 7 juin 2017, la Commission Centrale d'Éthique a approuvé une première version de ces recommandations pour la procédure de consultation auprès des responsables de l'enseignement et de la formation des facultés de médecine, des hautes écoles de la santé et des hôpitaux. La procédure de consultation s'est déroulée en 2018. La version finale tient compte des prises de position parvenues.

#### **Approbation**

La version définitive de ces recommandations a été approuvée par le Sénat de l'ASSM le 29 novembre 2018.



